

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

---

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Ville de **BERNAY** (Département de la l'Eure)

DÉLIBÉRATIONS : Sous réserve de la délibération du Conseil municipal sollicitant le concours de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et de l'arrêté de Madame Le Maire déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AM n°151 pour une contenance totale de 22 989 m<sup>2</sup> sise rue des Canadiens.

POS/PLU : Zone AUE du PLU : zone à urbaniser destinée à l'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciales de services ou de bureaux.

PROJET : Dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Ville de Bernay, acquisition d'un terrain nu en état de friche qui constitue une opportunité foncière importante pour y implanter des activités, des services et des équipements d'intérêt collectif.

CODIR : 9 mai 2022 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : SAS CERVIN & AMA CGEA

ÉVALUATION  
DOMANIALE : Inférieur au seuil de consultation des domaines

IMPUTATION : **Compte n° 924 698 – OPE2022027 - BERNAY « RUE DES CANADIENS »**  
**Enveloppe projet : 163 647 €**

**La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.**

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"



**Dominique LEPETIT**

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,  
Fait le 11/05/2022

*Gilles Gal*

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par 

**11 MAI 2022**